

ANNEXE 1

Conformément aux délibérations n° D2024_071 du 30 Mai 2024, et à la délibération n° D2024_072 du 30 mai 2024, le Conseil communautaire a validé les nouveaux tarifs.

TARIFS à compter du 2 septembre 2024

		TARIFS				
Tranche QF	Périscolaire à l'heure	Journée soit 11h00	1/2 journée avec repas soit 6h30 <small>Applicable uniquement le mercredi</small>	1/2 journée sans repas soit 4h30 <small>Applicable uniquement le mercredi</small>	Mini-séjour soit 10h00	
Tranche 1	de 0 € à 850 €	0,106 %	1,000 %	0,591 %	0,409 %	1,500 %
Tranche 2	de 851 € à 960 €	0,110 %	1,100 %	0,650 %	0,450 %	1,650 %
Tranche 3	de 961 € à 1290 €	0,115 %	1,180 %	0,697 %	0,483 %	1,770 %
Tranche 4	de 1291 € à 1540 €	0,120 %	1,260 %	0,745 %	0,515 %	1,890 %
Tranche 5	de 1541 € à 1720 €	0,125 %	1,340 %	0,792 %	0,548 %	2,010 %
Tranche 6	de 1721 € à 2060 €	0,130 %	1,420 %	0,840 %	0,580 %	2,130 %
Tranche 7	Supérieur à 2061 €	0,137 %	1,509 %	0,892 %	0,617 %	2,263 %
	Prix plancher	0,45 € de l'heure	4,20 €/jour	2,48 €/jour	1,72 €/jour	6,30 €/jour
	Prix plafond	1,94 € de l'heure	18,96 €/jour	11,20 €/jour	7,76 €/jour	28,44 €/jour

Suite aux directives de la CAF, les factures comportent des formules de calcul présentées ci-après à titre d'exemple :

- Une famille dont le QF est de **985 €** bénéficiera des tarifs suivants:

Exemple de calcul périscolaire :

Pour une heure périscolaire : $(985 \text{ €} \times 0,115) / 100 = \mathbf{1,13 \text{ € de l'heure}}$ facturée.

Exemple de calcul extrascolaire : (estimation sur 4 semaines, soit 20 jours)

Pour 1 enfant = 3 semaines d'ALSH (15 jours) + 1 semaine mini séjour (5 jours)

ALSH : $(985 \text{ €} \times 1,180) / 100 = \mathbf{11,62 \text{ € par jour}}$ soit **174,35€ pour 15 jours**

MINI-SEJOUR : $(750 \times 1,50) / 100 = \mathbf{17,44 \text{ € par jour}}$ soit **87,20 € par jour pour 5 jours**

La famille doit régler un total de $174,35 \text{ €} + 87,20 \text{ €} = \mathbf{261,55 \text{ €}}$ pour 20 jours

- Une famille dont le QF est de **2100 €** bénéficiera des tarifs suivants:

Exemple de calcul périscolaire :

Pour une heure périscolaire : $(2100 \text{ €} \times 0,137) / 100 = \mathbf{2,88 \text{ € de l'heure}}$ facturée **donc le prix plafond sera appliqué = 1,94€ de l'heure** facturée

Exemple de calcul extrascolaire : (estimation sur 4 semaines, soit 20 jours)

Pour 1 enfant = 3 semaines d'ALSH (15 jours) + 1 semaine mini séjour (5 jours)

ALSH : $(2100 \text{ €} \times 1,509) / 100 = \mathbf{31,69 \text{ € par jour}}$ **donc le prix plafond sera appliqué = 18,96 € par jour** soit **284,40 € pour 15 jours**

MINI-SEJOUR : $(2100 \times 2,263) / 100 = \mathbf{47,52 \text{ € par jour}}$ **donc le prix plafond sera appliqué = 28,44 € par jour** soit **142,20 € pour 5 jours**

La famille doit régler un total de $284,40 \text{ €} + 142,20 \text{ €} = \mathbf{426,60 \text{ €}}$ pour 20 jours